

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUILLET 2024

Séance ordinaire

Le Mercredi dix-sept juillet deux mille vingt-quatre, quinze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 Juillet 2024, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

Etaient présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, DAUSSY Éric, HEROUART Michel, et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joelle, VOLANT Aline WOJTYSIAK Hélène, DUBOS Astrid

Absents excusés :

DAZY Bernard qui a donné pouvoir à M. TURQUIN Alex
DREANO Frédérique

Absents non excusés : Mme BOULINGUEZ, M DELOHEN Michel JOZEFOWICZ Olivier

Mme CAPRON a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 15 h 30.

Nomination du secrétaire de séance : Mme CAPRON Marie se présente. Le Conseil municipal accepte.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu précédent
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses fonctions.
3. Modification des statuts de la CCNS
4. Décision modificative BUDGET EAUX - DM1 Provision pour créances douteuses
5. Décision modificative BUDGET EAUX - DM2 Régularisation
6. Commission de surendettement - annulation d'une dette
7. Acceptation des Redevances pour occupation du domaine public et versement pour servitude
8. Biens sans maître -
9. Demande de subvention : Fond d'appui aux communes - Mise en sécurité Église
10. Convention avec le Conseil Départemental pour installation d'équipement de sécurité routière
11. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG de la Somme.
12. Révision du règlement : Location de matériel
13. Proposition du nouveau dossier : demande de subvention

1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU PRECEDENT :

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu des séances du 24 Avril 2024. Sans objection, le conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 Abstention (DUBOS), approuve le compte-rendu.

2- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLEGATIONS

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour la lecture des décisions :

- Vente de 2 caves-urne
- Vente d'une place columbarium
- Droit de préemption rejeté pour la parcelle AH135

- Suite à l'avis du comité médical : procédure de licenciement pour invalidité totale
- Arrêt de 2 contrats civique
- Arrêt de 3 contrats aidés
- 1 Renouvellement de contrat aidé
- 2 Nouveaux contrats aidé
- 1 contrat ponctuel pour le centre aéré

3- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCNS :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de validation des modifications des statuts de la CCNS Communauté de communes de Nièvre et Somme :

Actualisation des compétences obligatoires avec ajout de :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Ce qui relevait auparavant des compétences optionnelles est regroupé désormais avec ce qui relevait de la dénomination compétences facultatives sous l'item unique « compétences facultatives »

Ajout d'une compétence facultative :

- Transfert de compétence : Création, études, aménagement, construction et gestion des crématoriums. Etant précisé que la gestion pourra être déléguée à un tiers à titre onéreux.

Après discussion, Le conseil Municipal, à l'unanimité approuve le transfert de la compétence « crématoriums » à la CCNS à compter du 1^{er} septembre 2024 et la modification des statuts qui s'y rapporte et approuve les autres modifications statutaires énumérées ci-dessus.

M. le Maire donne la parole à Madame BOULARD Dorothée pour les points : 4 – 5 et 6.

4- : DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAUX – DM 1 PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, explique à l'assemblée que le compte « 6817 » chapitre 042 doit être diminué de -10 € pour les mettre au compte « 6817 » chapitre 068 : + 10 €. M. Le Maire précise que c'est juste un transfert d'un chapitre à un autre chapitre.

Le conseil municipal, à l'Unanimité, accepte cette décision modificative.

5- : DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAUX – DM 2 Régularisation

Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, explique à l'assemblée que le compte 5118 Autres valeurs à l'encaissement du budget EAUX, il y a lieu de prévoir une ouverture de crédits à hauteur de 50 €uros. Il est proposé :

Dépenses : Compte 65888 : Charges diverses de gestion courante – Autres : + 50 €uros

Recettes : Compte 70111 Vente d'eau aux abonnés : - 50 €uros

Le conseil municipal, à l'Unanimité, accepte cette décision modificative.

6- : COMMISSION DE SURENDETTEMENT – ANNULATION D'UNE DETTE

Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, explique à l'assemblée que la commission de surendettement à statuer sur : l'effacement total d'une dette de 303 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'entériner la décision de la commission de surendettement et d'inscrire ce même montant au compte 6542 : Créances éteintes.

7- : ACCEPTATION DES RODP – Redevances pour occupation du domaine public et versement pour SERVITUDE

M. Le Maire explique à l'assemblée qu'un rappel des RODP doit être fait pour récupérer les redevances qui n'ont pas été demandé depuis 2022 auprès de GRDF.

Le conseil municipal, à l'Unanimité, accepte l'encaissement des redevances RODP d'un montant de :

- de 2022 pour un montant de 347 € .
- de 2023 pour un montant de 369 €
- et pour celle de l'année en cours 2024 : 377 €

M. Le Maire propose également d'accepter d'encaissement le versement de 20 € auprès d'ENEDIS pour la servitude suite à la pose d'un poste de distribution à la Cavée. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce versement.

8- : BIENS SANS MAITRE

M. Le Maire informe l'assemblée de la fin de la procédure du bien sans maître. Il signale qu'aucune partie ne s'est fait connaître en mairie. Que toutes les publications et autres ont été effectuées dans les règles de cette

procédure. Après discussion, il est proposé à l'assemblée d'incorporer cette parcelle dans le domaine communal. Le conseil municipal, par 10 voix POUR et 1 Abstention (DUBOS), accepte cette incorporation et autorise Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

9- : DEMANDE DE SUBVENTION : Fond d'appui aux communes – Mise en sécurité Eglise

M. Le Maire explique à l'assemblée que cette mise en sécurité était un point qu'il avait mis dans son programme et vu que les ruines se dégradent de plus en plus, il y a lieu de faire le nécessaire afin que ces vestiges puissent toujours être ouverts aux publics en toute quiétude. Pour effectuer cette mise en sécurité du site, il a fait appel à une entreprise spécialisée : le montant de ces travaux s'élève à : 10.394,40 €uros TTC.

La demande de subvention : Fond d'appui aux communes, est une subvention accordée par les conseillers départementaux et il signale à l'assemblée qu'ils sont favorables à l'octroiement d'une subvention à hauteur de 40 %. Soit une subvention de 3.464,80 € avec un reste à la charge de la commune de 6.929,60 €uros.

Mme DUBOS signale que le devis a été mal adressé et que c'est l'adresse à Flixecourt. M. Le Maire l'informe que c'est un détail et que cette rectification a déjà été faite.

Mme DUBOS demande si les vestiges vont rester ouverts ? A cela M. Le Maire lui rappelle que c'est de sa responsabilité et qu'il prendra celle-ci si besoin.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (DUBOS) accepte la demande de subvention et autorise Le Maire à signer les documents s'y référant.

10- : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR INSTALLATION D'EQUIPEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE :

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il reste deux points noirs dans la sécurisation de la commune : L'axe venant de Long – Rue du Général de Gaulle et l'Eccé Homo. Suite à la venue sur demande du service sécurité du département des propositions d'aménagement de sécurisation de ces lieux ont été proposés :

L'axe Rue du Général de Gaulle en venant de LONG :

- Décalage du panneau « L'Etoile » au niveau du Christ
- Chicanes : marquages au sol
- Poteaux blancs réfléchissants.

Montant du devis : 4.954,26 € TTC - 4.129,55 € HT –

Subvention sollicitée de 40 % : soit : 1.651,58 € -

Reste à la charge de la Commune : 3.302,68 €

L'Eccé Homo :

M. Le Maire explique qu'à cet endroit c'est une zone d'accélération et du coup vitesse excessive jusqu'à la pharmacie, priorité à droite rarement respectée et une forte déportation sur la gauche. Un trottoir trop étroit à la sortie de la ruelle.

La proposition du Conseil départemental :

- Agrandissement du trottoir à 1m40 maximum 1m50
- Réduction de la voirie ce qui entraînera d'office un serrage à droite
- Zone de 30km/h signalisation et marquage au sol
- Installation de bordure de 12 cm hors sol sans angle, franchissable, permettra que les véhicules restent sur leur voie. Il précise que la même installation peut être vu à Saint Riquier.

3 devis ont été établis :

L'HOTELLIER : Travaux en totalité VRD + Signalisation

Montant du devis : 33.123,00 € TTC – 27.602,50 € HT –

Subvention sollicitée de 40 % : soit : 11.041,00 € -

Reste à la charge de la Commune : 22.082,00 €

BERCHE : Travaux VRD

Montant du devis : 22.660,80 € TTC – 18.884,00 € HT –

DECAENS : Marquage au sol - Signalisation

Montant du devis : 7.835,52 € TTC – 6.529,60 € HT –

Subvention sollicitée de 40 % sur les 2 prestataires : soit : 10.165,44 € -
Reste à la charge de la Commune : 20.330,88 €

Le conseil municipal, à l'Unanimité, accepte le passage de la convention avec le département.

11- : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG de la Somme :

M. Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothee, Secrétaire Générale de Mairie, qui informe l'assemblée que la Commune adhère déjà au service de médecine préventive du CDG, mais qu'avec le changement de réglementation en vigueur, il y a lieu maintenant de passer une convention qui sera revue tous les 3 ans. Elle explique que cette adhésion permet de passer par le CDG pour toutes les visites annuelles obligatoires des agents. Que le montant de ces visites sont payées par les communes mais à moindre coût. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au service médecine préventive du CDG80.

12- : REVISION DU REGLEMENT : LOCATION DE MATERIEL

M. Le Maire donne lecture à l'assemblée du nouveau règlement pour la location du matériel. Il précise qu'un cadrage de ce service doit être mis en place afin d'éviter tout problème. Il rappelle que les règles sont établies pour faciliter ce service et libérer le plus rapidement possible les employés communaux qui ont à charge l'entretien de toute la commune.

Il précise également qu'une nouvelle demande de location de matériel sera mise en place.

Mme DUBOS demande combien de fois les barnums sont loués par an. M. Le Maire l'invite à poser ce genre de question par écrit avant le conseil municipal (comme prévu dans le règlement) pour avoir le temps d'y répondre. Il est impossible d'y répondre dans l'immédiat.

Mme DUBOS demande comment font les personnes qui ne savent pas monter les barnums. M. DELPLANQUE précise que cela fait maintenant plus de 2 ans que ce système est mis en place et que personne n'a eu de difficulté.

Mme DUBOS est contre l'encaissement de la caution après une heure si la personne ne se présente pas.

M. le Maire précise que lorsqu'un règlement est mis en place, des règles doivent s'appliquer. Si la personne a du retard, elle peut contacter l'agent ou la mairie pour le signaler, mais cela ne doit pas être à chaque location. Si aucun horaire n'est mis en place : l'employé pourrait rester toute la journée à attendre...

Mme DUBOS demande si d'autres horaires sont possibles que ceux proposés ? M. Le Maire signale que 4 horaires sont proposés et que c'est déjà beaucoup.

Mme DUBOS demande si on ne peut pas venir chercher le matériel comment peut-on faire ? M. Le Maire propose qu'une autre personne se déplace à l'heure fixée mais sous l'entière responsabilité du demandeur.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 1 voix CONTRE accepte ce nouveau règlement.

13- : PROPOSITION DU NOUVEAU DOSSIER : DEMANDE DE SUBVENTION :

M. Le Maire rappelle que les demandes de subventions aux associations sont soumises à des règles et qu'une demande doit faire l'objet d'un projet. Il propose d'étudier un projet uniforme pour chaque demande, déjà pré-étudié en réunion de commission. Il donne lecture de celle-ci ;

Quelques points sont précisés :

- La demande en nature : exemple prêt gratuit de la salle, prêt d'une salle, eau, électricité, équipements mis à la disposition, etc.
- Une copie de ce document sera distribuée à chaque président d'association avec une date limite de dépôt du dossier complet, pour une étude lors d'un conseil municipal et un versement annuel

Mme DUBOS trouve le dossier complexe. M. Le Maire précise que les associations qui auront des problèmes pour le remplir pourront trouver de l'aide auprès du secrétariat.

Elle demande si plusieurs sollicitations pourront être faites. Après discussion, il est précisé qu'une demande annuelle pour chaque association et 1 demande exceptionnelle et ponctuelle pourra être reçue et étudiée en cours d'année. Toute demande sera étudiée dans cette limite.

Mme DUBOS s'adresse aux conseillers municipaux en leur demandant ce qu'ils pensent de cette demande de subvention. M. TURQUIN Alex, qui parle en tant que Président de l'Association « Sport et loisirs » : « Cela ne s'est jamais fait, le document peut paraître un peu abrute mais je vois que c'est nécessaire aussi de le mettre en place ».

M. Le Maire précise que la municipalité a besoin d'un maximum d'éléments afin de prendre une décision en toute objectivité. Il précise d'ailleurs que quand la Commune demande des subventions elle est obligée également de présenter ce genre de document.

M. Le Maire propose que cette demande soit délibérée au prochain conseil, le temps de remettre toutes ses remarques sur le dossier.

Après avoir épuisé l'ordre du jour M. Le Maire déclare la séance levée à 16 h 40

Fait le 18 Juillet 2024
Le Secrétaire de Séance
CAPRON Marie



Le Maire
TIRMARCHE Ghislain

